

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1414

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vie, mort et convivialité

La Fédération des employés de sécurité sociale (FEAS) a publié une plaquette intitulée Message pour le 21^e siècle, pour le mieux vivre.

Une série de personnalités de Ruth Dreifuss à Romano Prodi en passant par Thomas Burgener s'expriment sur le futur des assurances sociales.

Nous publions une partie du texte du docteur Jean Martin, médecin cantonal du canton de Vaud, privat-docent à l'Université de Lausanne.

«**L** E DÉFI PRINCIPAL lancé au système de santé dans le futur n'est pas de savoir, par exemple, si et quand nous trouverons des médicaments efficaces contre le cancer ou d'autres maladies, ou si la plupart des techniques actuelles de chirurgie «à ciel ouvert» seront remplacées par des méthodes moins invasives, mais d'éviter l'apparition d'inégalités renouvelées et croissantes en ce qui concerne l'accès aux soins et la qualité des soins reçus. Le dernier demi-siècle a été une période de grand progrès où, dans plusieurs pays d'Europe occidentale et au Canada, chaque patient a pu bénéficier de tout (ou presque tout) ce que la médecine pouvait offrir pour traiter son affection. Les évolutions actuelles (vieillesse démographique, progrès technologiques continus alors que les limites de la capacité à financer se marquent chaque jour plus) font penser que ce ne pourra plus être «automatiquement» le cas à l'avenir.

Danger de discrimination

Un danger majeur des difficultés budgétaires actuelles est celui d'une grave fragmentation sociale – on pense aux Etats-Unis, où quelque 20% de la population n'ont pas accès aux soins dans des conditions minimalement adéquates. Même si certains pays doivent mettre des limites à leur caractère d'Etat-providence, il est essentiel, du point de vue de la cohésion de la société et de son bien-être, de maintenir une palette de services sanitaires et sociaux suffisants à disposition de toute la population, y compris et notamment de groupes frappés par la marginalisation et l'exclusion.

L'interrogation est alors de savoir si la collectivité, et les pouvoirs publics, seront en mesure de maintenir une équité suffisante ou si, dans une situation de «chacun pour soi et Dieu pour tous», la loi du plus fort (du plus riche) reprendra toute sa place... Dans un substantiel rapport (*Priorities in health care - Ethics, economy, implementation*, Stockholm, 1995), une commission parlementaire suédoise insiste sur l'importance d'éviter que les groupes déjà défavorisés ou marginaux soient les victimes d'un processus de fixation de priorités, alors que l'expérience historique montre que, quelle que soit la ré-

forme introduite, les classes favorisées parviennent généralement à ne pas en pâtir. La commission met en évidence la notion de discrimination positive, promue notamment par l'OMS (ceux qui ont des besoins de santé plus importants doivent bénéficier de prestations en plus grande quantité).

Une recommandation de la même commission qui retient l'attention est celle selon laquelle les raisons rendant nécessaire d'établir des priorités doivent être présentées ouvertement dans la communauté, notamment afin que la population garde sa confiance (actuellement grande) dans les services de santé. Son rapport insiste aussi sur l'insuffisance de la recherche sur les services de santé, qui rend plus difficile l'évaluation et la prise de décision quant aux choix prioritaires et à l'allocation des ressources. Enfin, elle rappelle que, bien évidemment, l'établissement de directives «n'exempte pas les décideurs de la responsabilité d'assumer les priorités établies» et que «le facteur crucial n'est pas le modèle adopté pour le système d'allocation des ressources en lui-même mais plutôt la perspicacité, la détermination et la capacité politique et administrative de mettre en œuvre les priorités.»

La plaquette est disponible dans toutes les librairies Payot.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

Jean-Claude Favez

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Pierre Imhof (*pi*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

CCP: 10-15527-9